

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 12, Berelerwee à Bavigne se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme (GEN) est située sur le chemin menant vers Berlé, dans la partie septentrionale du village de Bavigne qui est une partie urbanisée de manière moins dense que le noyau historique. L'immeuble est implanté en perpendiculaire par rapport à la route et se compose d'une maison d'habitation prolongée à sa droite, dans le même alignement, par une annexe agricole (TYP).

Selon l'inscription sur la clé de voûte de l'entrée la maison a été érigée en 1717 (RAR). Sur la carte de Ferraris (1771-1778) il est difficile d'identifier clairement la ferme, mais elle semble y figurer. Sur le premier plan cadastral de 1822 (Urkadasetr) la ferme est inscrite sans équivoque.

La façade principale de la maison d'habitation se divise en trois travées, celle de droite abritant l'entrée. L'encadrement de l'entrée est en pierre de taille. Il présente des moulures et un linteau en arc segmentaire, dont la clé de voûte porte la date de 1717. Au-dessus est inscrit le nom de la maison « AN ARTZ », en référence aux anciens propriétaires. Cette partie est surmontée par un entablement et un panneau en plein cintre abritant une petite niche. La porte d'entrée en bois, cloutée, montre un motif d'étoile. Elle remonte au XVIII^e siècle, bien qu'à l'intérieur une contre-porte a été ajoutée. La travée d'ouvertures à côté de l'entrée présente des encadrements en pierre de taille avec des arcs segmentaires et une clé de voûte, des caractéristiques pour l'architecture de la seconde moitié du XVIII^e siècle (PDR). La travée de gauche, se trouvant un peu à l'écart des autres, présente les mêmes encadrements mais légèrement plus grands. Selon les cases croquis de l'Administration de cadastre et de la topographie il semble que la maison a été agrandie vers la rue en 1866¹. Il est probable que la position et la taille de ces baies résultent de transformations.

La façade postérieure présente des ouvertures de diverses formes et tailles. Deux baies possèdent un encadrement en pierre de taille. Ainsi, une fenêtre au premier étage présente un arc segmentaire avec linteau droit (éventuellement un réemploi ou le témoin d'une composition de façade disparue de nos jours) et une entrée secondaire présente un encadrement plus jeune puisqu'il est rectangulaire avec des chanfreins.

À l'intérieur, la maison présente divers éléments historiques tels qu'un évier encastré, une armoire encastrée, des grandes poutres ou encore un plancher avec des larges planches non normalisées. Quant à la structure et les divisions intérieures, elles ont connu diverses phases de transformation. En témoignent aussi les différents types de carrelage juxtaposés au sol du rez-de-chaussée datent de des années 1950-60.

L'ancienne annexe agricole est partiellement érigée en schiste et pierre locales (TLP), partiellement en matériaux plus récents dont des blocs de béton. La charpente conserve également des éléments historiques mais aussi beaucoup de parties refaites. Les anciennes étables, situées au rez-de-

¹ Administration du cadastre et de la topographie, cases croquis n°704 de 1866.

chaussée de l'annexe agricole, ont été transformées en locaux techniques et garages. Le portail de la grange a été refait puisque ni sa forme, ni sa taille, ni son décor en schiste ne semblent être d'origine. A l'arrière, la grange est accessible par une rampe (Scheierbreck)(TLP).

La maison est certainement un témoin du patrimoine architectural et rural de la localité de Bavigne. L'entrée avec l'encadrement et la porte est très imposant, surtout pour une maison d'une taille plutôt réduite. L'immeuble a connu des transformations mais il semble que la base est très ancienne (1717) ce qui fait de lui un objet rare, d'autant plus dans cette région. Une analyse plus détaillée pourrait clarifier l'âge, les phases de transformation et ainsi la valeur patrimoniale de l'ensemble.

Critères remplis : genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), rareté (RAR).

4 membres s'expriment en faveur d'un classement en tant que monument national et 4 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux. 3 membres s'abstiennent.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Paul Eilenbecker, Jean Leyder.

Luxembourg, le 12 mai 2021